

Vos questions / nos réponses

Comment ne pas céder aux demandes d'argent

Par [Paliss](#) Postée le 03/10/2026 12:18

Mon fils adulte vit chez moi et est accro au CBD. Je lui demande de gérer et de faire 5 jours avec 30 euros pour son tabac et son CBD . Il ne tient jamais 5 jours et je cède parce que je sais qu'il peut tout casser et menace de vendre mes affaires. Il refuse toute prise en charge

Mise en ligne le 13/10/2026

Bonjour,

Nous comprenons que la situation que vous vivez avec votre fils est très compliquée. Nous manquons toutefois d'éléments sur votre situation pour vous proposer une réponse affinée. De fait nous allons essayer de vous proposer des pistes généralistes et vous proposer de contacter directement un de nos écoutants au cas cela où notre réponse ne correspondrait pas à votre situation.

Le CBD est un produit à la base qui n'est pas sensé être psychoactif (provoquer un effet "défonce") ni entraîner de dépendance. Toutefois, la composition du produit ne correspond pas toujours à ce qui est annoncé par le revendeur. Parfois certains produits sont modifiés par des procédés chimiques ou des molécules y sont ajoutées.

Dans ce cas, il existe un risque d'addiction avec un syndrome de manque et les effets psychoactifs peuvent être puissants et imprévisibles. Dans le cas de votre fils, nous ne pouvons savoir ce qu'il en est exactement. Ce qui est à retenir c'est que le CBD qu'il consomme est peut-être un produit qui peut créer une addiction, provoquer du manque et modifier son comportement.

Si le dialogue est difficile sur le sujet avec votre fils et qu'il vous fait du chantage pour financer ses consommations, il est important que vous puissiez trouver du soutien dans cette situation.

Vous pouvez pour cela vous tourner vers des structures nommées CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Il s'agit de consultations individuelles, confidentielles et gratuites pour les usagers. Les professionnels qui composent l'équipe sont généralement médecin addictologue, psychologue et infirmier... Ils peuvent vous proposer de prendre en compte la complexité de votre situation pour vous soutenir et vous conseiller.

Ces mêmes structures proposent également une aide et une démarche de soin pour les consommateurs volontaires.

Si cette piste vous intéresse, nous vous indiquons en bas de réponse des coordonnées de CSAPA dans le périmètre géographique que vous nous avez indiqué.

Il nous manque des éléments de contexte sur votre situation pour vous proposer des conseils de positionnement qui seraient les plus adaptés. Aussi, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants pour échanger davantage sur votre situation et réfléchir à d'autres pistes. Nous sommes accessibles 7J/7J, par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) de 8H à 23h ou par le Chat de notre site Drogues Info Service de 12H à 19H.

Avec tous nos encouragements à ne pas rester seul dans cette situation difficile.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv

[CSAPA de Vernon - ADISSA-Groupe SOS solidarités](#)

52 route de Magny en Vexin
27200 VERNON

Tél : 02 32 62 89 23

Site web : www.groupe-sos.org/structure/adissa/

Secrétariat : Lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h, du mardi au jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 13h (fermé au public l'après midi)

Accueil du public : Lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h, du mardi au jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 13h (répondeur l'après midi)

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Se faire aider en tant qu'entourage](#)

